

Table des matières

Bâtiments agricoles pouvant changer de destination.....	3
1. En Jannat	4
2. Mazeillé	5
Eléments de patrimoine bâti à préserver.....	6
1. Orangerie d’Enjannat	7
2. Ferme d’Enjannat	8
3. Pins parasol d’Enjannat	9
4. Pin parasol d’Endanis	10
5. Ferme des Tuquets.....	11
6. La ferme du Dareou.....	12
7. La ferme de Stoupignan	13
8. Château de la Goubertario	14
9. Bâtis En Mazeillé.....	15
10. Pigeonnier de Prats Vidal	16

Bâtiments agricoles pouvant changer de destination

Le code de l'urbanisme prévoit que, dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut : « Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. » (art. L151-11 du CU).

Le règlement graphique fait figurer ces éléments bâtis sous la forme d'une étoile  rouge.

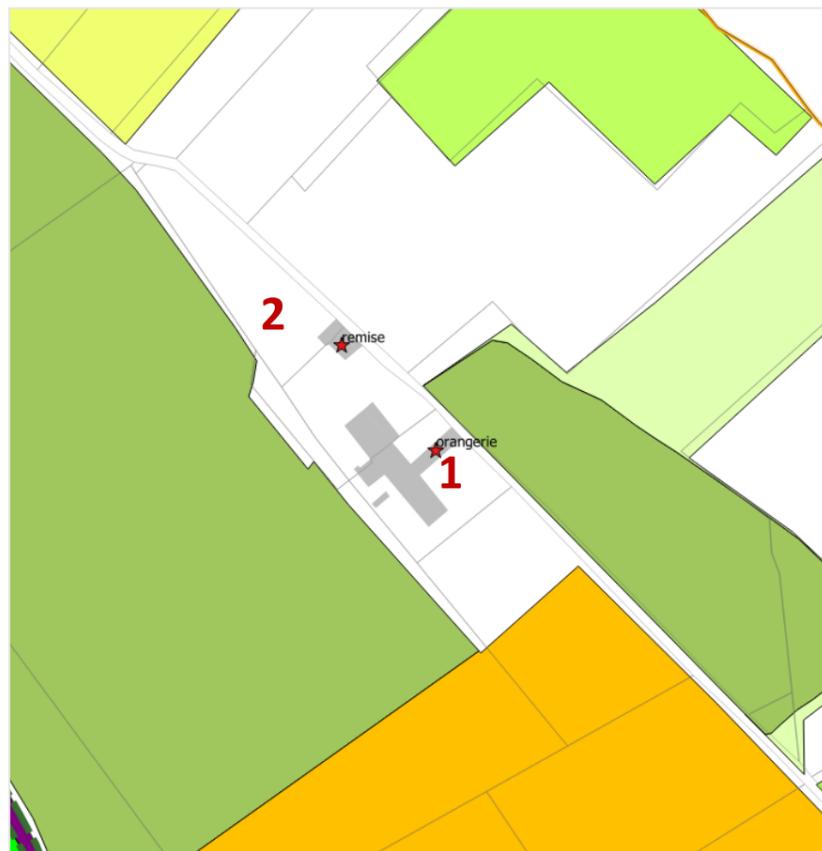
Le document qui suit permet de resituer les bâtiments désignés dans leur environnement, de donner des caractéristiques sur leur utilisation, leur desserte et leur qualité patrimoniale, et évalue les impacts d'un éventuel changement de destination.

Légende de référence pour les cartes : *Localisation bâti et RPG 2016*

 BLE TENDRE	 LEGUMES-FLEURS
 SEMENCES	 ARBORICULTURE
 GEL	 DIVERS
 AUTRES GELS	 BANDES ENHERBÉES
 LEGUMINEUSES A GRAINS	 SURFACE NON EXPLOITÉE
 FOURRAGE	 MAIS GRAIN ET ENSILAGE
 ESTIVES LANDES	 ORGE
 PRAIRIES PERMANENTES	 AUTRES CÉREALES
 PRAIRIES TEMPORAIRES	 COLZA
 BLE TENDRE	 TOURNESOL
 MAIS GRAIN ET ENSILAGE	 AUTRES OLEAGINEUX
 VERGERS	 SOJA
 VIGNES	 PROTEAGINEUX
 FRUITS A COQUE	 PLANTES A FIBRES
 AUTRES CULTURES	
 TABAC	

1. En Jannat

N°	Localisation	Réf. Cadastre
1	En Jannat	B 0478/ B 0479
Utilisation du bâtiment		
Bâtiment 1 : Orangerie		Bâtiment 2 : Remise
Qualité du bâti / matériaux		
Mur en briques, Toiture tuiles, ouvertures vitrées cintrées Bon état général		Mur en briques, Toiture tuiles, Bon état général
Proximité habitation /réseaux	Impact sur l'activité agricole	Impact paysager
Logements existants sur les parcelles	Ensemble au cœur d'espaces cultivés en céréales et en fourrage, bois au Nord	Le changement de destination participerait de la préservation des bâtis, notamment l'orangerie, et aurait un impact paysager positif au regard de la visibilité de ces bâtis depuis la voie (chemin d'En Jannat).



2. Mazeillé

N°	Localisation	Réf. Cadastre	
1	En Jannat	B 0478/ B 0479	
Utilisation du bâtiment			
Bâtiment 1 : Orangerie	Bâtiment 2 : Hangar	Bâtiment 3 : Hangar	
Qualité du bâti / matériaux			
Mur en briques, Toiture tuiles, ouvertures vitrées cintrées Bon état général	Mur en terre crue, Toiture tuiles, Bon état général	Piliers en biques foraines, toiture tuiles Bon état général	
Proximité habitation /réseaux	Impact sur l'activité agricole	Impact paysager	
Logement existant sur la parcelle	Ensemble au cœur d'espaces cultivés	Le changement de destination participerait de la préservation des bâtis et aurait un impact paysager positif.	



Éléments de patrimoine bâti à préserver

Le code de l'urbanisme prévoit que le règlement écrit peut : « identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. « (art. L.151-19 du code de l'urbanisme).

Le règlement graphique fait figurer ces éléments bâtis sous la forme d'une étoile verte : 

Le document qui suit permet de localiser ces éléments.

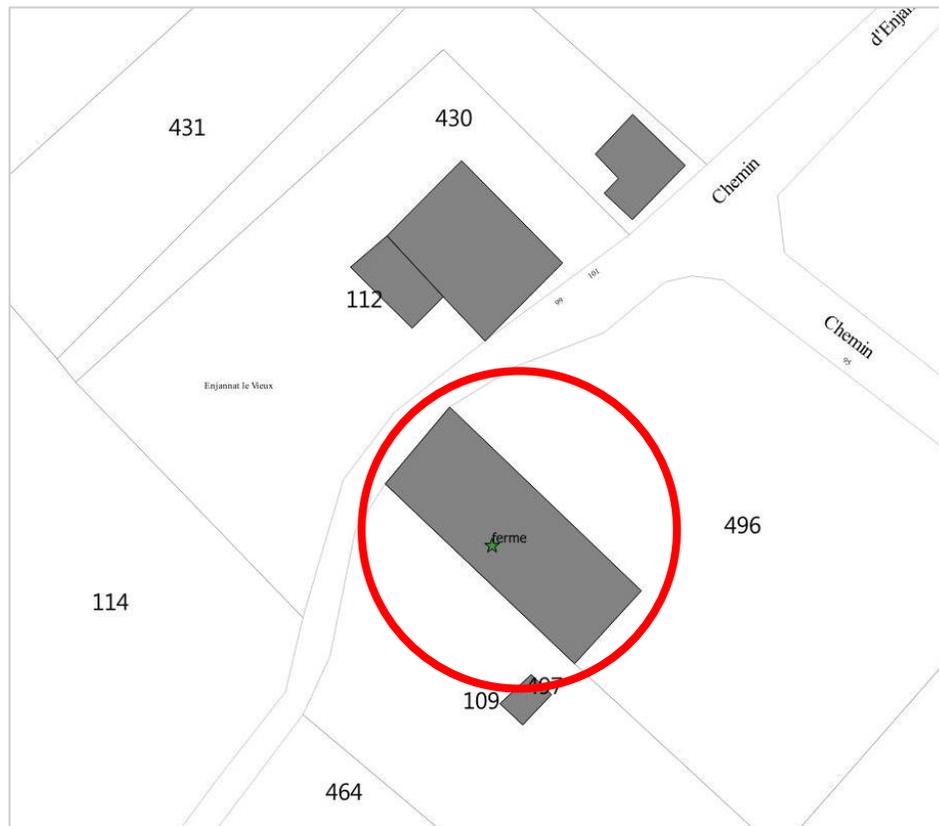
1. Orangerie d'Enjannat

N°	Localisation	Référence cadastrale
1	Chemin d'Enjannat	OB 0479
Type de patrimoine		
Orangerie		



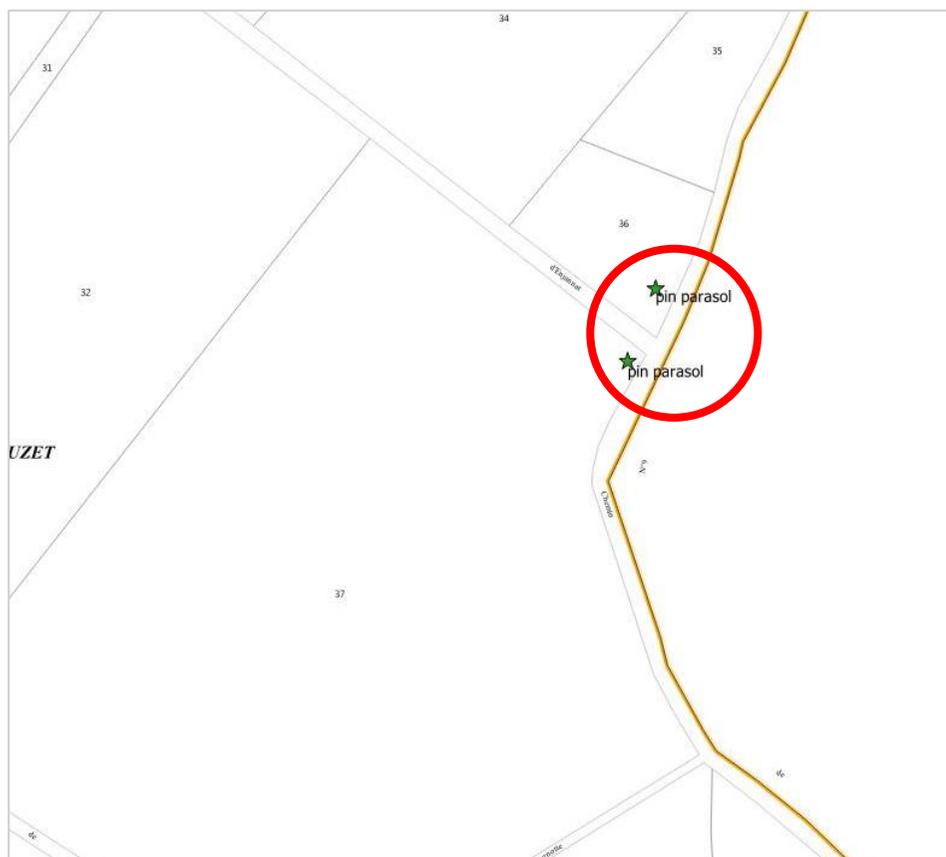
2. Ferme d'Enjannat

N°	Localisation	Référence cadastrale
2	Chemin rural dit d'Enjannat	OB 496
Type de patrimoine		
Ferme		



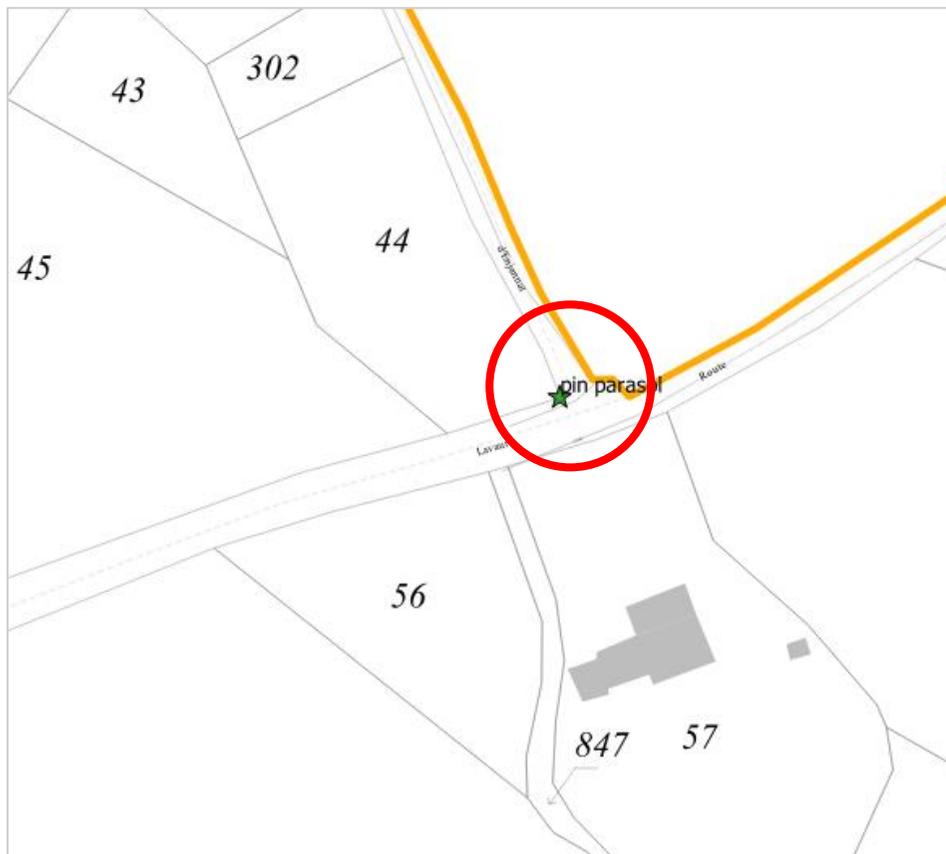
3. Pins parasol d'Enjannat

N°	Localisation	Référence cadastrale
3	Chemin d'Enjannat	OB 0036 et OB 0037
Type de patrimoine		
Pin parasol		



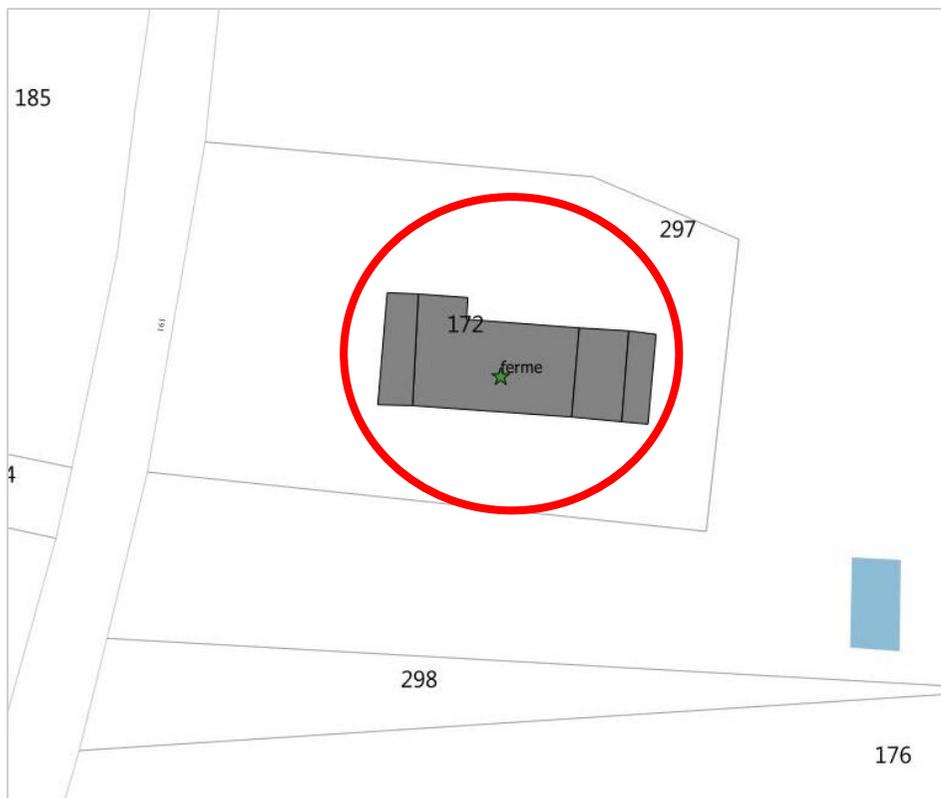
4. Pin parasol d'Endanis

N°	Localisation	Référence cadastrale
4	Chemin d'Enjannat	OB 0044
Type de patrimoine		
Pin parasol		



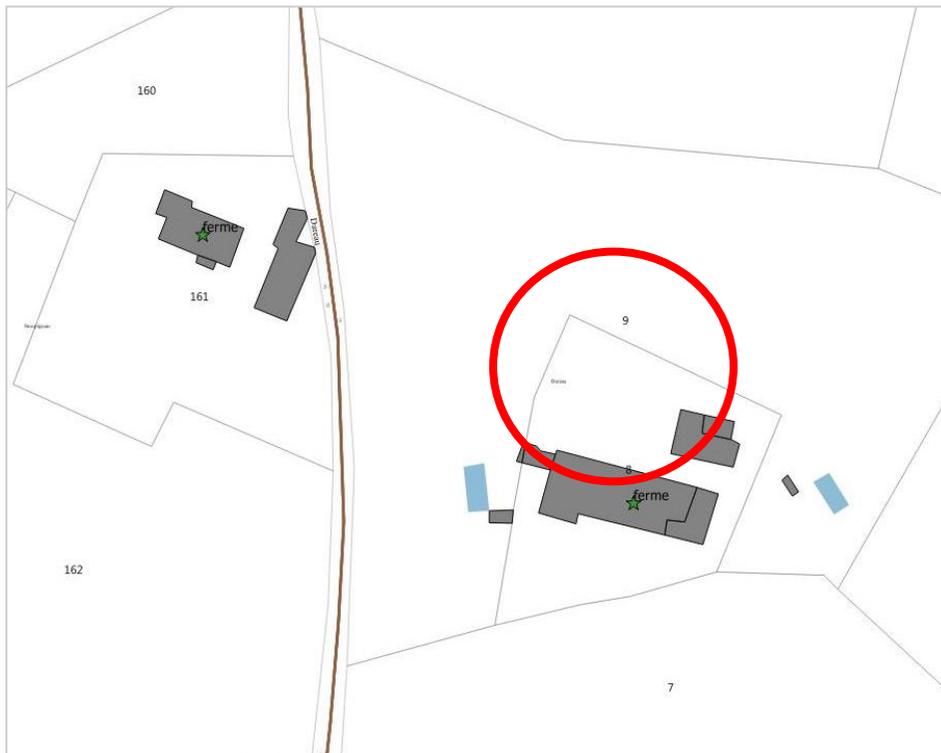
5. Ferme des Tuquets

N°	Localisation	Référence cadastrale
5	Route de la Soulade	OB 0172
Type de patrimoine		
Ferme		



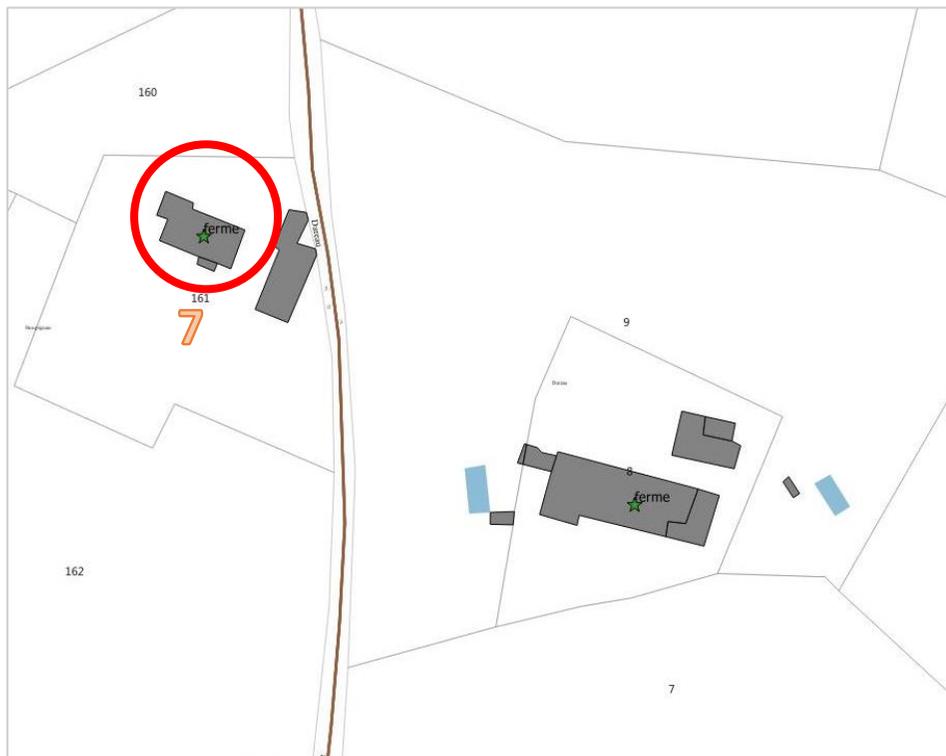
6. La ferme du Dareou

N°	Localisation	Référence cadastrale
6	Impasse du Dareau	OA 0009
Type de patrimoine		
Ferme		



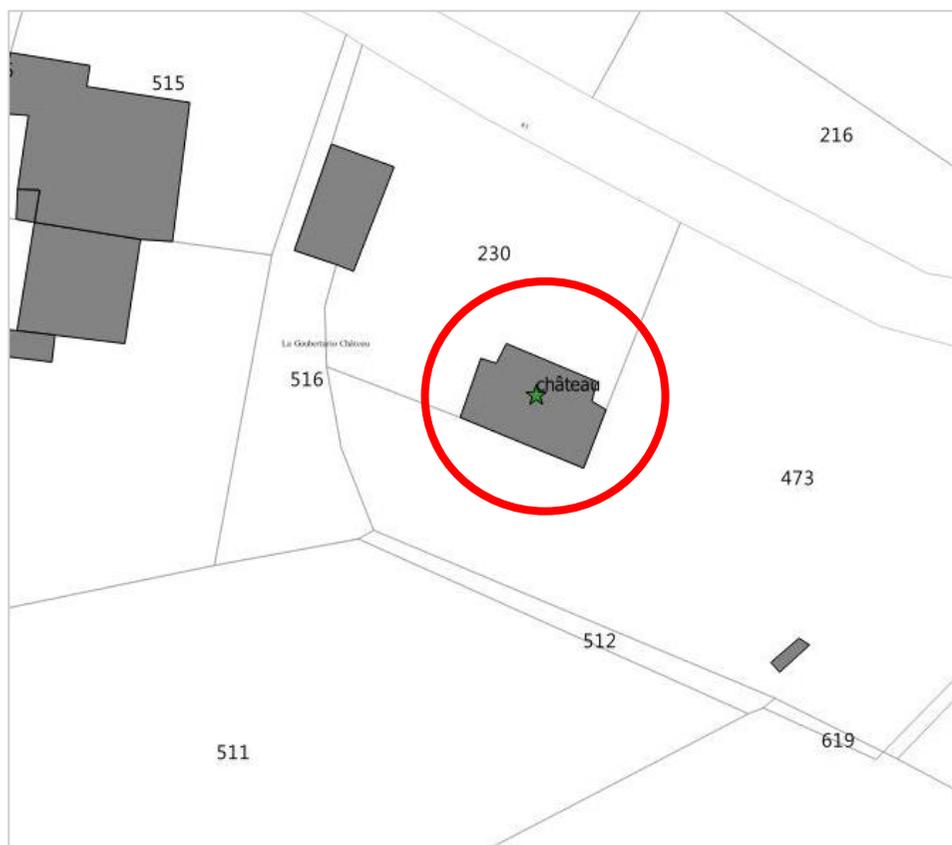
7. La ferme de Stoupignan

N°	Localisation	Référence cadastrale
7	Stoupignan	OB 0161
Type de patrimoine		
Ferme		



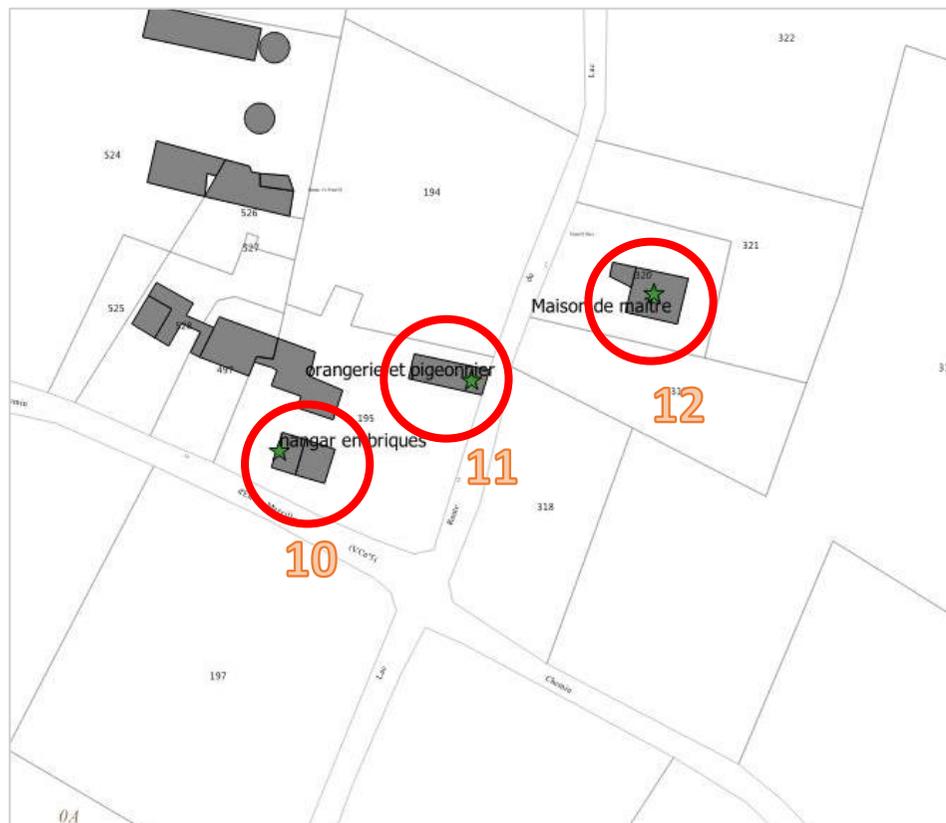
8. Château de la Goubertario

N°	Localisation	Référence cadastrale
8	Route de Verfeil	OA 0230
Type de patrimoine		
Château		



9. Bâti En Mazeillé

N°	Localisation	Référence cadastrale
10, 11 et 12	Chemin d'En Mazeille Route du Lac	OA 0195 et OA 0320
Type de patrimoine		
Hangar en briques, orangerie et pigeonnier, maison de maître		



10. Pigeonnier de Prats Vidal

N°	Localisation	Référence cadastrale
13	Chemin de Prats Vidal	OA 0113
Type de patrimoine		
Pigeonnier		

